

République Démocratique du Congo



Assemblée Nationale

2^{ème} Législature de la 3^{ème} République

MUSHIZI NFUNDIKO Kizito

Député National

COMMUNIQUE DE PRESSE.

**PLUS DE 3 MILLIARDS DE DOLLARS AMERICAINS
PERDUS PAR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO DANS UN VASTE RESEAU DE CORRUPTION.**

**LE DEPUTE NATIONAL MUSHIZI NFUNDIKO Kizito RECLAME LA REPRISE
DES ENQUETES JUDICIAIRES SUR LE COULAGE DES RECETTES ET UNE
PERTE SECHE DE TROIS MILLIARDS DE DOLLARS POUR LE TRESOR
PUBLIC A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES
(DGDA)/KATANGA**

En vertu de l'article 138 de la Constitution et des articles 177, 178, 179 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, j'avais eu l'avantage, en son temps, plus exactement en mai 2014 d'écrire au ministre en charge des finances à l'époque une question écrite à ce sujet. N'ayant pas reçu de réponse qui m'aurait permis de poursuivre mon initiative de contrôle parlementaire, je trouve l'air politique propice à relancer cette question, cette fois-ci dans l'opinion, afin que la justice fasse son travail.

La question que j'avais posée au ministre en son temps et la même que celle de ce communiqué de presse : elle concerne la perte sèche de plus de 3 milliards de dollars américains par le fisc congolais dans la province du Katanga pour la période allant de 2009 à 2013. A la base de cette catastrophe : une corruption généralisée, une fraude innommable et des complicités multiples et complexes.

QUE S'EST-IL PASSE ?

1. En date du 24 mai 2013, par sa lettre **N°MRPINC/LMO/514MIN/2013**, le **Ministre de médias, chargé des relations avec le Parlement et de l'initiation à la nouvelle citoyenneté** a transmis un dossier à sa collègue, la **Ministre de la Justice et Droits humains** ayant comme objet :

7

« transmission dossiers de cas de corruption, concussion et fraude à la DGDA/ Katanga ». En annexe, ce dossier comprenait « la liste des agences en douanes et entreprises citées comme inspiratrices des fléaux dont question. »

2. **Madame la ministre de la justice et Droits humains** a réagi par sa lettre N°1692/LW/597/AK/CAB/MIN/JDH/2013 du 27 juin 2013 en transmettant au **Procureur Général de la République** ledit dossier « pour enquête et dispositions à prendre quant à ce. »
3. **Le Procureur Général de la République** a effectivement ouvert un dossier portant « Réquisition d'information » sur la question, sous le numéro 4379/D.25/4618/PGR/NYS/2013 en date du 22 août 2013.

Il a mis en place une mission d'enquête judiciaire auprès de la DGDA Katanga, à Lubumbashi en exécution de la Réquisition ci-haut mentionnée par un **ordre de mission collectif N°079/D.001/PRS/MAG/2013** du 22 août 2013.

Cette équipe composée de 8 membres était conduite par l'Avocat Général de la République, Monsieur Simon NYANDU SHABANDU. A cette équipe, la Direction Générale de la DGDA a adjoint un expert, constaté par l'ordre de mission signée par son Directeur Général sous le numéro **DG/DRH/516/2013** en date du 27 septembre 2013.

L'équipe a aussi bénéficié de la collaboration du **parquet général de Lubumbashi** à l'issue d'une **Réquisition d'information** signée par le Substitut du Procureur Général près la Cour d'appel de Lubumbashi en date du **14 octobre 2013**.

4. La mission devait examiner exactement **279 dossiers contentieux** pour une durée de 10 jours. Vu l'importance et l'abondance du travail, **le Gouverneur a.i de la province du Katanga et la DGDA/Katanga** avaient sollicité, par la lettre **N°DP/KAT/SDAF/191/2013** du 8 octobre 2013, une prolongation de 30 jours pour ladite mission.
5. Sur 279 dossiers à examiner, la mission n'avait examiné que **25** car un coup de téléphone aurait mis fin à la mission de manière brusque, enjoignant l'équipe de regagner Kinshasa.

L'examen de 25 dossiers aurait permis de récupérer **741.025.015 de dollars américains** à recouvrer par le trésor public. Il restait à récupérer environ ou un plus de **2.500.000.000 de dollars** sur les **254 dossiers restants**.

f

6. Et je rappelle que, dans la foulée, au début du mois de décembre 2013, le Gouvernement de la RDC, le secteur privé et la société civile de la RDC avaient signé un **pacte anticorruption**, marquant la volonté des parties prenantes de lutter contre cette pratique.

DES QUESTIONS SE POSENT :

1. Où en est le dossier dans le suivi que le gouvernement est sensé faire pour encadrer, maximiser et utiliser à bon escient les recettes de l'Etat qui sont en fait l'argent du peuple congolais ?
2. Le résultat du dossier d'information du Parquet Général de la République à travers le rapport qui a été produit fait état de faits graves de corruption et de fraude fiscale et parafiscale et concernait 279 dossiers de contentieux pour plus de 125 entreprises de tout genre : brassicoles, minières, pétrolières, le domaine des services et celui de l'import-export. Plus de 3 milliards de dollars volatilisés. La République ne peut l'accepter. Mais pourquoi les investigations se sont arrêtées brusquement ?
3. Qui a mis fin à la mission ?
4. Ceci est le cas d'une seule province. Par extrapolation la République perdrait dans la corruption de ce genre plus de 11 milliards de dollars américains par an. De quoi largement organiser les élections, de quoi multiplier par 10 les salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat de tous les secteurs, de quoi améliorer le vécu du congolais par un meilleur accès aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, de quoi améliorer la prestation des nos services de sécurité....

Il faut que la République rentre dans ses droits : c'est pourquoi je réclame, à travers ce communiqué de presse, **LA REPRISE DES ENQUETES JUDICIAIRES SUR LE COULAGE DES RECETTES ET UNE PERTE SECHE DE TROIS MILLIARDS DE DOLLARS POUR LE TRESOR PUBLIC A LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES (DGDA)/KATANGA**

Je vous remercie, Messieurs et Mesdames de la presse.

Kinshasa, le 6 juillet 2015.

MUSHIZI NFUNDIKO Kizito

+243 815196863, +243 853717885

kizmush@yahoo.fr et kizito.mushizi@gmail.com